

P R E A V I S No 106-2011

Politique de la jeunesse - Reprise de l'Association du
Centre de Rencontre et d'Animation par la Ville de Renens
et création d'un poste de travailleur social de proximité

Renens, le 14 février 2011/MD/sj/mr

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour objet de présenter le développement de la politique de la jeunesse de la Ville de Renens, avec la communalisation du Centre de Rencontre et d'Animation (CRA) et la création d'un poste de travailleur social de proximité (TSP) et d'obtenir leur financement. La communalisation du CRA est prévue au 1^{er} juillet 2011, avec un rattachement à la Direction Culture-Jeunesse-Sport. Le travailleur social de proximité fera lui aussi partie de cette Direction, qui verra son secteur jeunesse encore mieux correspondre à la politique défendue dans le préavis No 6/2006, à savoir constituée des trois piliers permettant, selon ce qui est préconisé par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, des modes d'interventions POUR / PAR / AVEC les jeunes.

Les chapitres développés sont les suivants :

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction.....	2
2.	Communalisation du Centre de Rencontre et d'Animation	2
	Rappel historique de l'Association	
	Contexte en 2010	
	Missions du CRA communalisé	
	Effets de la reprise sur le personnel	
	Incidences financières sur la reprise des activités du CRA par la Ville de Renens	
3.	Création d'un poste de travailleur social de proximité.....	10
	Politique de la jeunesse	
	Pertinence du poste	
	Missions spécifiques du travailleur social de proximité	
	Incidences financières pour la création d'un poste de travailleur social de proximité	
	Renforcement du secteur jeunesse de la Direction Culture-Jeunesse-Sport	
4.	Conclusions	12

1. Introduction

Depuis 35 ans, le CRA offre à la population de Renens principalement des prestations de loisirs et d'animation, pour les enfants entre 3 et 18 ans. Subventionnée par la Ville de Renens à hauteur de Fr. 550'000.-- depuis la signature de la dernière convention en 2005, l'Association est gérée par un comité bénévole et est dotée de 6 postes fixes représentant 4,84 EPT et de plusieurs postes de moniteurs.

Même si cela se percevait déjà depuis le début de la décennie, le contexte de l'institution a considérablement changé depuis la signature de la dernière convention. Le constat, résultant de plusieurs crises successives, que le CRA était en pleine mutation est devenu de plus en plus évident aux yeux du comité. Renens n'échappe pas aux changements et aux phénomènes de société.

Fin décembre 2009, la convention signée le 12 janvier 2005 entre la Municipalité et le comité du CRA est arrivée à échéance. Dénoncée conjointement par les deux parties 6 mois auparavant, conformément à l'avant-dernier paragraphe du 2^e avenant 2005 à la Convention du 20 janvier 1997, une nouvelle convention devait être élaborée, par l'intermédiaire d'un Groupe de travail mandaté par la Municipalité, pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Outre la préparation des discussions nécessaires à l'élaboration de cette nouvelle convention, les objectifs du groupe de travail visaient également la constitution d'un projet institutionnel, nécessaire au CRA pour poursuivre sa mission associative sur de nouvelles bases communes à tous les partenaires. Pour les raisons invoquées plus loin, cette convention ne s'est finalement pas concrétisée.

Au printemps 2010, des problèmes au sein de l'équipe d'animation ainsi que le souhait des membres du comité de se retirer de l'association ont été à l'origine d'une crise importante. Celle-ci a été finalement l'occasion de reprendre la réflexion sur l'ensemble de la politique de la jeunesse de la Ville de Renens. Cette réflexion aboutit à la décision de communaliser le CRA, décision souhaitée et acceptée par le comité en place ainsi que par l'Assemblée générale.

Par ailleurs, dans ce contexte, le comité provisoire a décidé de ne pas repourvoir le poste de directeur du CRA.

Finalement, il a été décidé de créer un poste de travailleur social de proximité rattaché à la Direction Culture-Jeunesse-Sport. Sa nécessité s'est exprimée il y a plusieurs années déjà et a été confirmée depuis lors par la délégation jeunesse. Sa concrétisation permettra ainsi de mieux répondre aux besoins d'une population plus fragile.

2. Communalisation du Centre de Rencontre et d'Animation

• Rappel historique de l'Association

Créée le 6 mars 1975, l'Association du CRA poursuit, selon ses statuts, les missions suivantes :

- a) gérer et animer un ou plusieurs centres de rencontre et d'animation à Renens, ouverts à toute personne ou groupe, sans limite d'âge, membre ou non de l'association;
- b) favoriser la rencontre entre les diverses personnes et groupes;
- c) susciter une animation leur permettant de se prendre eux-mêmes en charge.

Les principales prestations du CRA sont à ce jour :

- le Mini-club pour les plus petits, avec des activités de socialisation telles que jeux, bricolages, chansons, expression corporelle, plusieurs matinées par semaine;
- l'Espace enfants pour les 5 -10 ans, avec des activités en plein air ou manuelles comme la cuisine ou le bricolage les mercredis après-midis;
- l'Espace Ado (13-18 ans), avec des activités comme le baby foot, des projections de films ou la préparation de repas, un soir par semaine;
- l'Accueil plus (13-18 ans) pour une activité précise demandée par les jeunes, comme du break dance, du foot etc., une fois par mois durant le week-end.

Parallèlement, des ateliers thématiques (théâtre, danse hip hop, break dance, film, costume, photo) sont proposés à tous en fonction des classes d'âge; durant les vacances scolaires, différentes activités sont mises en place, comme les centres aérés, la Roulotte estivale, les camps de skis ou diverses sorties.

Le CRA est aussi présent dans la vie culturelle de la Ville, avec l'organisation de la Fête du Printemps, la participation régulière au Festival de Théâtre en herbe et arts de la scène ou à d'autres manifestations ponctuelles organisées par le service Culture-Jeunesse-Sport (Noël, Festimixx). Il assure encore une présence dans les quartiers avec les Quartiers de l'Amitié les mercredis après-midis dès le printemps.

Le CRA a bénéficié depuis sa création du soutien de la Ville de Renens. Jusqu'en 1996, il recevait une subvention annuelle inscrite au budget de la commune. Dès 1997, il a bénéficié d'une convention renouvelable tous les 5 ans. Entre 1992 et 2010, le montant est passé de Fr. 485'250.-- à Fr. 550'000.--.

• Contexte en 2010

Menée au sein du comité depuis 2006, la réflexion - reprise plus tard par le Groupe de travail - a porté sur les compétences nécessaires au fonctionnement d'un CRA "contemporain".

Pour l'équipe, l'analyse a porté sur l'adéquation des ressources en place et les compétences nécessaires à gérer le quotidien ainsi que la conduite de projets. Il est apparu qu'une redéfinition des postes était indispensable et que la mission première d'animation devait être remise au centre des préoccupations.

Cependant, le comité a dû constater ses limites, malgré ses qualités et son engagement pour la poursuite d'une gestion associative. Confronté début 2010 à des difficultés amenant d'abord au départ d'un animateur et ensuite à la démission du directeur, les membres ainsi que la Présidente ont annoncé leur démission au printemps 2010, renonçant ainsi à se présenter pour un nouveau mandat lors de l'assemblée générale prévue initialement le 8 juin 2010.

Un comité provisoire, composé de Mme Marianne Huguenin, Syndique, Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale en charge de la Direction Culture-Jeunesse-Sport, Mme Michelle Dedelley, cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport, M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal pour la Ville de Renens et de Mme Annie Siegler, Présidente, Mme Sandrine Bron, secrétaire, M. Alain Amann, caissier (remplacé en automne par Mme Sylvie Millius, membre du comité) pour le CRA, assume, suite à une convention signée le 3 juin 2010, la gestion courante du Centre durant la période transitoire et ce jusqu'à la reprise du CRA par la Ville de Renens.

L'Assemblée générale a finalement eu lieu le 21 septembre 2010. En l'absence de proposition alternative et d'annonce de candidature au comité, les membres présents ont accepté la proposition du comité provisoire de communaliser le CRA, faisant preuve ainsi de leur confiance pour le futur du CRA et pour certains de leur soulagement de le voir rattaché à la commune.

En cas de validation de ce préavis par le Conseil communal, une assemblée générale de l'Association du CRA sera convoquée selon les statuts pour se prononcer formellement sur sa dissolution.

- **Missions du CRA communalisé**

La définition des missions du CRA est indispensable pour bénéficier de la dynamique entre les autres professionnels de la jeunesse de Renens et de la région.

Toutes les missions citées ci-dessous, qui correspondent aux activités actuellement développées, découlent de la mission première, celle de l'animation socio-culturelle qui peut être définie comme:

Une action sociale qui s'exerce dans des activités diverses menées au quotidien, en tenant compte des conditions sociales, culturelles, économiques et politiques des populations concernées. Son action vise à organiser et à mobiliser des groupes et des collectivités en vue d'un changement social.

Les animateurs socio-culturels ou les animatrices socio-culturelles privilégient le travail collectif. Leur fonction de médiation entre les groupes et de facilitateurs du lien social et du jeu démocratique donnent à leur travail une coloration spécifique: ils favorisent les prises de conscience d'identités collectives; ils permettent aux communautés d'intérêt de mieux jouer leur rôle et de bâtir des projets pour agir, ils s'efforcent en particulier de faciliter l'accès à l'expression et à l'action des groupes minorisés. Leur intervention vise à permettre une participation volontaire et démocratique faisant appel à la notion de citoyenneté.

A la différence du domaine socio-éducatif, l'animation socio-culturelle encourage la culture du lien pour tous et par tous.

Les missions du CRA communalisé sont :

- Proposer des prestations d'animation socioculturelle neutres du point de vue confessionnel et politique en favorisant l'éveil socio-culturel.

- Développer des actions destinées à chaque tranche d'âge de son public-cible (prioritairement la tranche d'âge de 3 à 18 ans) et d'autres plus globales visant l'intergénérationnel et/ou l'interculturel. Ces actions sont conçues de manière à s'adresser d'une façon équivalente à tous les milieux socio-culturels.
- Viser à la construction de liens sociaux grâce à différentes actions basées sur la participation, avec les usagers et les habitants en général.
- Ecouter les besoins de ses populations-cibles et être un relais d'information vers les partenaires, le cas échéant, se charger d'interpeller les services compétents sur une problématique particulière.
- Promouvoir la prévention primaire¹.

Les missions s'adressent en priorité aux enfants, aux jeunes et à la population de la commune de Renens. L'action du CRA est guidée par la valorisation et par la mise en évidence des compétences sociales de chacun·e.

La Municipalité serait intéressée à voir se constituer une commission d'animation composée de parents, d'usagers et toute personne intéressée, issus de la société civile et non politiques. Elle aurait pour objectif d'apporter un regard citoyen et de faire émerger les besoins des habitants en matière d'animation. Elle permettrait de garder un lien fort avec la réalité socio-culturelle du CRA, assurant ainsi son ancrage dans son environnement et de garder un esprit associatif.

• Effets de la reprise du CRA sur le personnel

Dotation

La dotation du CRA en 2010 était de 4.84 EPT, comptant :

Un poste de directeur	0.80	EPT
Quatre postes d'animation	3.10	EPT
Un poste de secrétaire-comptable	0.60	EPT
Un poste d'employée de maison	0.34	EPT
Soit un total de	<u>4.84</u>	EPT

Il faut rappeler ici que le poste de directeur n'a pas été repourvu suite à sa démission en juin 2010. Outre le contexte de la communalisation, il s'est avéré que son poste n'incluait que peu de présence sur le terrain et que par conséquent son rôle de direction peut être assuré désormais par le service Culture-Jeunesse-Sport, tout comme durant la période transitoire actuelle. En effet, la gestion du CRA est assurée par la cheffe de service Culture-Jeunesse-Sport pour les aspects administratifs et de gestion du personnel, en collaboration étroite avec le délégué jeunesse pour les compétences métier liées au domaine de la jeunesse.

Dans la nouvelle organisation, un des animateur/trice aura le mandat de responsable d'équipe.

□

¹ On distingue généralement trois niveaux de prévention :

- Un niveau **primaire**, qui concerne les actions entreprises avant l'apparition d'un problème
- Un niveau **secondaire**, qui intervient après la résolution d'un problème passager, dans le but qu'il ne réapparaisse pas
- Un niveau **tertiaire**, lorsqu'un problème devient permanent, pour prévenir des risques ou complications supplémentaires

Le poste de secrétaire - comptable est repris par le service Culture-Jeunesse-Sport à raison d'un 0.4 EPT pour des travaux de secrétariat. Les autres tâches liées à la comptabilité et à la gestion des salaires seront assumées par les Services Finances - Cultes et du personnel.

Le poste d'employée de maison, plus exactement d'auxiliaire de nettoyage, dépendra du secteur conciergeries & entretien des bâtiments du CTC. Le taux d'activité sera ramené de 0.34 à 0.30 EPT.

Dès lors, la reprise des activités du CRA à la Commune de Renens ne nécessitera de porter au budget que 3.8 EPT, ceci en maintenant les prestations offertes à ce jour, tant sur le terrain qu'au sein de l'institution. La coordination par le service Culture-Jeunesse-Sport permettra de développer encore la vision transversale entre les diverses activités proposées.

La dotation du CRA communalisé sera ainsi la suivante :

Quatre postes d'animation	3.10	EPT
Un poste de secrétaire-comptable	0.40	EPT
Un poste d'employée de maison	0.30	EPT
Soit un total de	3.80	EPT

Masse salariale annuelle

La masse salariale annuelle, y compris 13^{ème} et charges sociales, du personnel fixe est évaluée à Fr. 367'880.- pour un effectif de 3.8 EPT. A ce montant s'ajoute la charge des moniteurs engagés à l'heure ou à la prestation pour différentes activités et animations au CRA. Cette charge de personnel occasionnel représente annuellement un montant de Fr. 38'500.- charges sociales comprises. Le total de la masse salariale annuelle se monte à Fr. 406'380.- et se répartit par section de la manière suivante :

	Jeunesse section 5300	CTC conciergerie section 3990	Total
Salaires & charges sociales personnel fixe	Fr. 348'350.--	Fr. 19'530.--	Fr. 367'880.--
Moniteurs occasionnels	Fr. 38'500.--		Fr. 38'500.--
Total	Fr. 386'850.--	Fr. 19'530.-	Fr. 406'380.--

Conditions contractuelles

Le statut du personnel de la Ville de Renens offre globalement de meilleures meilleures conditions qu'au CRA.

La comparaison ci-après met en évidence les similitudes et les différences :

	CRA	Ville de Renens
Contrat	Contrat de droit privé	Statut de fonctionnaire
Heures de travail hebdomadaires	42 heures	41 heures 30
Vacances	5 semaines 6 semaines dès 59 ans	5 semaines jusqu'à 49 ans 6 semaines dès 50 ans 7 semaines dès 60 ans
Ponts	Fermeture fin d'année prise sur vacances	Pont en partie compensé et un à deux jours donnés par l'employeur
LPP	Caisse Intercommunale de Pensions 8% à charge des employés 16% à charge de l'employeur	Caisse Intercommunale de Pensions 8% à charge des employés 16% à charge de l'employeur
Perte de gain maladie	Salaire couvert à 100% Selon l'échelle bernoise Primes entièrement prises en charge par l'employeur	Salaire couvert à 100% Couverture 730 jours Participation (0,86% ou 0,67%) durant la 1 ^{ère} année
Couverture accidents	Soins de base couverts Salaire couvert à 100% Primes prises en charge entièrement par l'employeur	Couverture étendue et en privé Salaire couvert à 100% Participation de 1,15% pour le personnel (accidents non prof.)
Allocation de ménage	Non	Personne mariée Fr. 50.-- Avec enfants Fr. 100.--
Allocations familiales	AF légales versées par la caisse	Doublement des AF
Participation à l'assurance maladie	Aucune	Fr. 112.30 par mois
Congé paternité	Aucun	20 jours

La Ville de Renens s'engage à reprendre le personnel du CRA au moins aux mêmes conditions salariales de base, à savoir que le salaire annuel brut versé par le CRA sera garanti par la Commune de Renens. Pour les personnes ayant actuellement un salaire inférieur à la classification en vigueur à Renens, les salaires seront adaptés en conséquence.

Pour que le personnel n'aie aucune surprise au moment du changement d'employeur, il est proposé de préparer une convention tripartite, qui sera signée entre les représentants du CRA, de la Ville de Renens et le collaborateur ou la collaboratrice concerné-e par ce transfert et réglant les conditions de transfert. La Municipalité s'engage à traiter toute situation selon les mêmes règles appliquées à l'ensemble du personnel communal.

- **Incidence financière sur la reprise des activités du CRA par la Ville de Renens**

Selon le calendrier défini, à savoir au 1^{er} juillet 2011, les activités de l'Association du Centre de Rencontre et d'Animation seront communalisées et son association dissoute. Dans les statuts, il est précisé à l'art. 34 "Dissolution et liquidation" que l'actif net sera remis à la Municipalité de Renens après règlement des dettes et devra être affecté à des buts socio-culturels.

Un inventaire complet sera établi au 1^{er} juillet pour le transfert de l'actif net et les activités en termes de charges et revenus seront rattachés pour la plupart à la Direction Culture-Jeunesse-Sport sous la section 5301.

Au moment de la rédaction du préavis, les comptes 2010 du CRA ne sont pas bouclés. Une analyse effectuée par la comptable du CRA estime qu'ils clôtureront à l'équilibre. Le bilan au 31.12.2009 montre des fonds propres à hauteur de Fr. 1'000.-- et qu'aucun bien n'est activé à cette date. Enfin, les liquidités disponibles à cette date ont permis de faire face aux dettes à court terme.

Durant toute la phase transitoire, soit dès la constitution du comité provisoire le 3 juin 2010 jusqu'au 30 juin 2011, les activités sont maintenues au sein de l'association. Le comité provisoire veille à ce que l'enveloppe budgétaire octroyée par la Ville de Renens, à savoir pour six mois Fr. 275'000.-- ne soit pas dépassée.

Budget de fonctionnement 2011 des activités du CRA reprises par la Commune de Renens

Afin de définir les charges et revenus lié à la communalisation des activités du CRA, il y a lieu d'annualiser le budget, puis de le diviser par deux pour l'année 2011. Ainsi le budget 2011 a été élaboré en tenant compte des critères suivants :

Charges de fonctionnement

- Salaires
 - o Voir explications en page 6 du présent préavis
- Autres charges de fonctionnement
 - o Les autres charges de fonctionnement ont été définies sur la base des comptes 2009 et du budget 2010 de l'association CRA.

Revenus

- Revenus des animations
 - o Dans un premier temps les prestations actuellement payées au CRA par les usagers le resteront au même tarif

Budget annuel des activités du CRA repris par la Ville de Renens

Répartition par direction				
	Cultures-Jeunesse- Sport Sections 5300; 5000 pour les frais administratifs	CTC Sections 3990 pour salaires; 3206 pour locaux	Informatique Section 6900	Totaux
Charges				
Salaires & charges sociales	386'850.--	19'530.--		406'380.--
Frais directs d'animation	39'000.--			39'000.--
Frais locaux		15'000.--		15'000.--
Frais administratifs	11'200.--			11'200.--
Frais informatique			3'000.--	3'000.--
Imprimés publicitaires	10'000.--			10'000.--
Assurances	2'000.--			2'000.--
Frais généraux	1'000.--			1'000.--
Totaux charges	450'050.--	34'530.--	3'000.--	487'580.--
Pour 6 mois d'activité	225'025.--	17'265.--	1'500.--	243'790.--
Revenus				
Produits des animations	39'000.--			39'000.--
Produits de location des salles		8'000.--		8'000.--
Total revenus	39'000.--	8'000.--		47'000.--
Pour 6 mois d'activité	19'500.--	4'000.--		23'500.--
Excédent de charges	411'050.--	26'530.--	3'000.--	440'580.--
Pour 6 mois d'activité	205'525.--	13'265.--	1'500.--	220'290.--

Détermination du budget 2011 des activités du CRA repris par la Ville de Renens

Il y a lieu de prendre en considération la moitié du budget déterminé ci-dessus puisque la communalisation des activités du CRA s'exercera sur 6 mois.

Récapitulation :

6/12 ^{ème} du total des charges budgétées	Fr. 243'790.--
6/12 ^{ème} du total des revenus budgétés	Fr. 23'500.--
Excédent de charges budgétées	Fr. 220'290.--

Charges uniques et distinctes en matière informatique

La reprise des activités du CRA par la Ville de Renens nécessite des adaptations informatiques pour des raisons de sécurité et de mise en conformité avec les standards de la Ville de Renens. Le coût évalué par le Service informatique se compose comme suit :

Mise en place informatique	Fr. 6'000.--
Refonte du site internet	Fr. 5'000.--
Total	Fr. 11'000.--

3. Création d'un poste de travailleur social de proximité

- **Politique de la jeunesse**

Le préavis sur la politique de la jeunesse accepté par le Conseil communal de Renens en 2006 propose de "*mener un travail de fond pour mettre en œuvre une politique de la jeunesse coordonnée et cohérente sur l'ensemble du territoire de la Ville en partenariat avec les jeunes et les institutions privées, en privilégiant la prévention primaire la plus large possible*".

Basée sur celle de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, cette politique tient compte de la population jeune dans sa globalité, sans stigmatiser une minorité problématique.

L'arrivée du délégué jeunesse en 2007 a permis de faire le point sur les actions existantes en faveur de la jeunesse à Renens. Son action est reconnue par les jeunes ainsi que par différents partenaires, qui en tirent un bilan positif. Par ailleurs, au niveau régional, la création du Groupe Coordination Jeunesse a encouragé la discussion sur les actions menées dans les communes, ainsi que la réalisation de projets au niveau du district.

- **Pertinence du poste**

Si un grand nombre de jeunes peuvent se mobiliser pour des projets, force est de constater que la faiblesse réside dans l'offre en direction des plus fragiles. Même si certains sont accompagnés et orientés vers d'autres structures, l'action doit être mieux soutenue et clairement identifiée. La mission du travailleur social de proximité (ou éducateur de rue ou travailleur social hors-murs (TSHM), selon les usages) a été développée dans cet objectif.

Actuellement il existe dans le canton de Vaud 16 projets de travail social de proximité, dont une grande diversité d'organisation et de mise en place (rattaché à une commune, à une

association, à un regroupement de communes...). A l'exception des projets liés aux Espaces Prévention (soutenu financièrement par les cantons) tous les autres projets sont financés par des communes ou des regroupements de communes. Ainsi, l'Etat n'entre plus en matière pour une subvention même partielle de poste de TSP.

On peut définir le travail social de proximité comme :

« Une mission qui s'articule autour de quatre concepts clés: la proximité, le lien, les ressources et l'adaptabilité. Le TSP a pour spécificité d'aller à la rencontre des jeunes (dans la rue, à la sortie de l'école, dans ou aux abords de soirées et lieux festifs) pour mener des interventions adaptées au profil de chacun (...). Il assure le lien entre le jeune et son environnement (famille, société, réseaux. Il ne sert pas à maintenir l'ordre public.»

Le poste de TSP, par sa fonction d'aller vers, apporte un aspect majoritairement socio-éducatif en s'adressant spécifiquement à des jeunes pas ou peu touchés par la délinquance mais à risque toutefois. Si cette population est connue par les professionnels de la jeunesse, elle ne représente pas un groupe homogène, nécessitant une prise en charge individuelle et un suivi.

Par ailleurs, le TSP intervient également plus spécifiquement sur la prévention secondaire, dont les objectifs principaux sont: renforcer la politique d'intervention en matière de soutien aux jeunes en difficulté; assurer sur le terrain une présence régulière et détecter les situations à risque; orienter si nécessaire les jeunes en difficulté vers les bonnes structures.

• Missions spécifiques du travailleur social de proximité

Le travailleur social de proximité sera rattaché à la Direction Culture-Jeunesse-Sport, faisant ainsi partie intégrante d'une équipe pluridisciplinaire. Il bénéficiera des synergies entre les différents professionnels de la jeunesse et participera au renforcement d'une action transversale. De plus, il sera inscrit dans un contexte régional, en lien avec les autres TSP du district.

Les principales missions du travailleur social de proximité sont :

- proposer un soutien social pour les jeunes par un accompagnement individuel, orienter ou accompagner si nécessaire les jeunes vers des institutions telles que BIO*, CSR*, SPJ*, AEMO* etc.;
- poursuivre et renforcer le travail mis en place avec les jeunes dans les quartiers ou auprès d'autres jeunes qu'il rencontrera;
- développer des actions communautaires dans les quartiers avec les jeunes en créant des actions collectives;
- participer activement aux projets mis en place pour les jeunes par la délégation jeunesse (ouverture des salles de sport et coup de pouce).

* Bilan information orientation / Centre social régional / Service de protection de la jeunesse / Action éducative en milieu ouvert

- **Incidence financière pour la création d'un poste de travailleur social de proximité**

La charge salariale, y compris les charges sociales est estimée à Fr. 100'000.- en moyenne pour 1 EPT.

L'entrée en fonction du travailleur social de proximité - à un taux d'activité encore à définir - étant idéalement prévue le 1^{er} juillet 2011, la charge salariale, y compris les charges sociales pour l'année 2011 se monte à maximum Fr. 50'000.--. Cette charge sera imputée à la section 5300 "Jeunesse"

- **Renforcement du secteur jeunesse rattaché à la Direction Culture-Jeunesse-Sport**

La communalisation du CRA d'une part et la création du poste de TSP rattaché à la Direction Culture-Jeunesse-Sport d'autre part contribuent à renforcer le secteur jeunesse existant avec la délégation jeunesse. L'action touche les jeunes dans leur ensemble, sans stigmatiser ou favoriser l'un ou l'autre groupe.

Cette approche globale, qui permet de porter un regard pluridisciplinaire sur la population jeune, doit être cohérente. A l'instar d'autres villes qui ont uniformisé leurs services jeunesse (Lausanne, Vevey et dernièrement Yverdon-les-Bains), la communication, l'échange d'informations et la collaboration sont essentielles. En effet, chaque professionnel doit pouvoir s'appuyer sur les compétences et les missions spécifiques à chacun, pour bénéficier des synergies entre les différents domaines.

Afin de garantir cette vision d'ensemble, le CRA ainsi que le TSP seront placés hiérarchiquement sous la responsabilité du délégué jeunesse, qui aura pour mission de superviser et coordonner l'ensemble des activités du secteur jeunesse rattaché à la Direction Culture-Jeunesse-Sport.

4. Conclusions

Le développement de la politique de la jeunesse représente pour la Municipalité un enjeu important du vivre ensemble que peuvent contribuer à renforcer le CRA, la délégation jeunesse et le travail social de proximité.

Après plus de 35 ans d'activités basées sur un mode associatif, dont l'investissement des membres des différents comités a été sans relâche, le CRA a été amené à faire face à des attentes toujours plus élevées et aux exigences d'une gestion toujours plus professionnelle, non seulement en terme administratif mais également au niveau des ressources humaines. Le fonctionnement associatif, à l'origine de l'institution, a montré progressivement ses limites dans une structure de cette importance. Face à la difficulté à mobiliser de nouveaux membres de la société civile pour poursuivre le mandat, le comité en place ainsi que les membres de l'association ont voté, lors de la dernière assemblée générale, la reprise du CRA par la Ville de Renens, permettant ainsi de poursuivre une mission essentielle pour la population.

Si les événements survenus au CRA en 2010 amènent à la prochaine dissolution d'une association faisant partie de l'histoire et de l'identité de Renens, ils représentent aussi une opportunité pour renforcer la politique de la jeunesse de la Ville. Le passage d'une culture associative à une structure communalisée n'est pas anodin pour le personnel en place, mais il apparaît que les forces mises en commun permettent non seulement de maintenir les prestations d'animation socio-culturelle du CRA mais encore d'aboutir à un projet global de politique de la jeunesse complété par une action de lien et de proximité en faveur des jeunes.

La Municipalité tient ici à remercier chaleureusement toutes les personnes, salariées et bénévoles, tous les enfants et parents, tous les habitants, qui ont oeuvré d'une manière ou d'une autre à la création, à la croissance, à la gestion, à la vie de cette association, avec engagement et enthousiasme depuis le début. Qu'elles soient assurées de la reconnaissance et de la gratitude que leur exprime aujourd'hui la Municipalité, au nom également des précédentes autorités.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 106-2011 de la Municipalité du 14 février 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'accepter les charges et revenus supplémentaires par nature au budget de fonctionnement 2011 relatifs à la reprise des activités du CRA par la Ville de Renens pour 6 mois d'activité.
2. D'accepter la charge supplémentaire par nature au budget de fonctionnement 2011 relative à l'engagement d'un travailleur social de proximité pour 6 mois d'activité.

La somme prévue au budget 2011 pour la subvention annuelle au CRA sous le compte 5300.3653 "Subv. Au Centre de Rencontre et d'anim. CRA" ne sera dépensée que pour 6 mois.

3. De prendre acte que soient portés au budget 2012 et suivant les charges et revenus relatifs à la reprise des activités du CRA par la Ville de Renens et à l'engagement d'un travailleur social de proximité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.) Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : Statuts du Centre de Rencontre et d'Animation (CRA)

Municipales concernées : Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale Culture-Jeunesse-Sport
Mme Marianne Huguenin, Syndique